

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Séance du 17 juin 2010

L'an deux mille dix

et le 17 juin,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME HENRY Mireille – GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice  
**ADJOINTS**

- MM. BARBE Paul – BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MME CUCCIA Andrée – Mme MICHEL Françoise - MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette –

**ABSENTS** : M. BERTON Christian – Mme BEUCHAT Danielle - MELLES DUQUESNAY Charlene - AMBROSIO Angélique - M. BONO Guy

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 58/10 - Personnel municipal – Ouverture de deux emplois dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (C.U.I.) pour le service espaces verts et voirie**

Madame GILLES expose :

Dans le cadre du dispositif C.U.I., il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture de deux emplois, à temps plein pour le service espaces verts et voirie.

Suite délibération n° 58/10

Mme GILLES demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec les services de l'Etat pour pouvoir recruter ces 2 agents ; les conventions pourront être d'une durée de 6 à 24 mois - la rémunération étant basée sur le SMIC horaire.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2010.

LE MAIRE